

COMMUNIQUE DE PRESSE**SI PARTICIPATIONS
Arrêté des comptes au 31 décembre 2019**

Il est rappelé que l'assemblée générale ordinaire réunie le 23 décembre 2016 a, compte tenu de l'arrivée du terme statutaire de la Société fixé au 31 décembre 2016, constaté l'entrée en liquidation conventionnelle de SI PARTICIPATIONS au 1^{er} janvier 2017.

Des comptes arrêtés en valeur liquidative depuis le 31 décembre 2016

Du fait de l'entrée en liquidation de la Société les comptes sont établis en valeur liquidative. Ainsi, tout en respectant la règle de prudence, 1,5 M€ de plus-values latentes avaient été enregistrées sur le portefeuille de participations et l'ensemble des charges à encourir sur la période de liquidation estimée à 24 mois, avait en conséquence été comptabilisé au 31 décembre 2016.

Au cours des exercices 2017 et 2018, le liquidateur a réalisé plusieurs cessions de participations, encaissé les distributions en provenance des fonds de capital investissement dans lesquels la Société est ou était investie et apuré l'actif du bilan de lignes de participation à moindre enjeu financier.

En 2019, le liquidateur a poursuivi son travail avec la cession de 5 lignes de participations pour un montant de 1,2 M€, générant 250K€ de résultat. Compte tenu des cessions réalisées, le portefeuille de participations évalué au 31 décembre 2019 représente 2 M€ en valeur nette. La Société possède encore quelques participations très minoritaires et sans enjeux, à l'exception d'une ligne dont la valeur représente à elle-seule la quasi-totalité de la valeur du portefeuille

Après prise en compte d'un montant de 140 K€ destiné à couvrir les charges à encourir en 2020, le résultat de l'exercice s'affiche à 100 K€.

Les charges de fonctionnement restent dans l'enveloppe provisionnée lors de l'entrée en liquidation, complétée du fait de la poursuite des opérations de liquidation au-delà de 2018.

Le versement aux actionnaires, du second acompte sur répartition de l'actif net d'un montant de 2,2M€, est venu minorer les capitaux propres qui s'élèvent à 3,1 M€ au 31 décembre 2019.

Valeur liquidative par action et acomptes sur liquidation (répartitions de l'actif net)

La valeur liquidative par action SI Participations, qui atteignait 12,61 € à fin 2018, ressort à 7,56 € au fin 2019, après versement du second acompte sur liquidation de 5,29€/action en juin 2019.



Il est rappelé que compte tenu de la trésorerie disponible, le liquidateur avait déjà, en début d'année 2017, versé aux actionnaires un acompte d'un montant total de 10M€.

Ces acomptes portent à 167,7 M€ les sommes versées aux actionnaires depuis 2005, représentant 159 % des fonds propres de la Société au moment de la mise en place de la réforme du mode de gestion.

Perspectives

L'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 affectera les dernières opérations de liquidation dont celle portant sur la dernière ligne à enjeu du portefeuille, qui évolue dans le secteur de l'automobile. Le process de cession, très avancé, a été suspendu.

Le liquidateur reste fortement mobilisé pour gérer la période actuelle au mieux des intérêts de SI Participations et de ses actionnaires.

* * *

Les éléments financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ont été examinés par le Conseil de surveillance le 27 mars 2020. Les procédures d'audit ont été effectuées par les commissaires aux comptes.

SI PARTICIPATIONS, société en liquidation cotée sur NYSE Euronext Growth à Paris
Code ISIN FR0000061582 – Code Reuters ALSIP.PA – code Bloomberg SIX:FP

Contact : Valérie GERBET, Directeur administratif et financier, v.gerbet@siparex.com
Tél : 04 72 83 23 23 - www.siparticipations.com